

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 39

Séance du : 18 octobre 2022

Objet : Affouage 2022-2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 12 octobre 2022

Date d'affichage : 21 octobre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoit SAUVAGE - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Laurent CARDOT - M. Serge SCHMIT.

ABSENTS : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à Mme Claudine DELAITRE) - Mme Alison CALPENA JUAREZ (pouvoir à M. Christophe TARY) - M. Johann BOUGARDIER - Mme Christelle ROY (pouvoir à M. Benoit SAUVAGE) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

XXX

L'affouage s'effectuera dans les parcelles 2, 6 et 36.

Le prix du lot d'affouage était fixé jusqu'alors à 65 €.

Au vu de la conjoncture actuelle, M. le Maire propose de maintenir ce tarif pour la période 2022-2023.

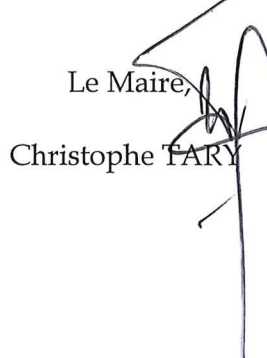
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le prix du lot d'affouage à soixante-cinq euros (65) pour la période 2022-2023.

Nombre de votants : 14

Vote : 14 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Christophe TARY



La secrétaire de séance,
Nora ATAMNA

